

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 29 (1893)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXIX^{me} ANNÉE

N° 8



GENÈVE

15 Avril 1893

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — La Coéducation des sexes et les Écoles mixtes. — L'Avenir de nos jeunes filles. — Chronique scolaire. — Partie pratique: Exercices scolaires; Sujets de causeries sur l'hygiène; Géographie; Résumé d'histoire naturelle; Exercices de géométrie.

LA COÉDUCATION DES SEXES ET LES ÉCOLES MIXTES

Cette question, débattue à chaque instant depuis le commencement du siècle, a reçu des solutions diverses suivant les pays, leurs traditions religieuses et leur degré de culture générale. Un instant assoupie, elle se réveille et surgit toutes les fois qu'il s'agit de modifier et de mettre au point une organisation scolaire.

Ainsi, le Grand Conseil de Berne vient de la traiter à nouveau dans la discussion du projet de loi sur l'instruction publique, si souvent repris et ajourné.

D'autre part, un récent conflit s'est élevé dans la ville d'Aarau entre les autorités scolaires et le corps enseignant, à propos de la fusion de certaines classes, et la décision prise à titre provisoire a été contraire au principe de la réunion des sexes.

Il ne paraît pas hors de propos d'indiquer ici les éléments du problème, d'enregistrer les observations recueillies par les pédagogues les plus autorisés, et de résumer l'opinion qui, en l'espèce, concorde le mieux avec les données de l'expérience et de la raison.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont adopté le système

des classes mixtes jusqu'aux gymnases supérieurs. Il est vrai que, dans la grande république d'outre-mer, où l'émancipation absolue de la femme est considérée comme un des postulats démocratiques, comme la garantie de l'égalité civile des deux sexes, l'éducation populaire s'inspire d'un point de vue bien différent de celui qui prévaut dans le vieux monde.

En Europe, les pays de race latine, où domine le catholicisme, se montrent en général opposés à la réunion des sexes, même dans les degrés inférieurs de l'école; ceux de race germanique, au contraire, admettent que les sexes soient réunis dans les écoles comptant peu de classes, et séparés dans celles qui en comptent beaucoup.

Par une sorte de rapprochement ou d'analogie, on pourrait déclarer en principe que la Suisse allemande préfère les classes mixtes, la Suisse romande, au contraire, les classes séparées.

Cependant, une récente enquête faite par la *Schweizerische Lehrerzeitung* établit que l'application des deux principes opposés s'opère d'une façon très variable suivant les cantons et n'est pas commandée d'une façon absolue par les conditions de race et de religion.

Dans les cantons protestants ou mixtes, c'est tantôt la co-éducation, tantôt la séparation des sexes qui prédomine; parfois le nombre des classes de l'une et de l'autre catégorie est à peu près égal.

Dans le canton de Zurich, il n'existe qu'une seule école primaire du chef-lieu où les sexes soient séparés; ils sont réunis à l'école de chant. A l'école secondaire, il n'y a séparation que dans les villes de Zurich et de Winterthour, et encore, dans la première, la plupart des classes des établissements secondaires sont-elles mixtes.

Glaris n'a point d'écoles primaires séparées.

Le canton de Berne compte 1886 classes mixtes sur un total de 2,029; sur 130 classes, le chef-lieu possède une cinquantaine de classes mixtes. La séparation existe surtout dans les localités du Jura catholique.

Bâle-Ville n'a aucune classe mixte, sauf les trois communes suburbaines. A Bâle-Campagne, la séparation existe dans huit communes, sauf le chef-lieu, et seulement pour les degrés supérieurs (écoles de répétition).

Le canton des Grisons ne connaît que des écoles primaires mixtes; dans les écoles réales, les jeunes filles sont aussi bien admises que les garçons.

Schaffouse a des écoles mixtes dans la campagne et des classes séparées en ville.

Appenzell R.-E. ignore la séparation; celle-ci n'existe que dans les écoles moyennes de Hérisau et de Trogen.

Argovie compte 539 classes primaires mixtes et 55 séparées; la séparation n'a lieu que dans 4 écoles de district sur 28.

Dans le canton de Thurgovie, elle n'existe également qu'au chef-lieu et pour l'école secondaire seulement.

Saint-Gall, où les luttes confessionnelles ont été de tout temps fort vives, a introduit la séparation d'une façon complète dans les écoles du chef-lieu, de Wyl et des vieilles localités catholiques; dans trois petites communes de même confession, elle est appliquée seulement aux années supérieures de l'école.

Dans le canton de Vaud, la séparation des sexes à l'école primaire forme l'exception, on ne la trouve que dans les grandes localités; en revanche, les écoles secondaires et même un certain nombre de collèges sont mixtes.

Neuchâtel avait admis à peu près exclusivement, avant 1876, le principe de la séparation; depuis cette époque, les écoles sont devenues mixtes, excepté celles de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Fleurier. Pour les écoles secondaires, la séparation n'existe que dans les trois premières villes.

A Genève, les sexes sont séparés dans les écoles de la ville et des trois communes suburbaines; les 44 communes rurales ont des écoles mixtes.

La séparation n'est pas, comme on pourrait le croire, universellement adoptée par les cantons catholiques.

Ainsi, à Lucerne, elle n'existe que dans les écoles du chef-lieu et de Sursee, et, dans les cinq autres localités, pour les classes supérieures seulement; dans le canton d'Uri, pour 8 communes scolaires sur 24. Celui de Schwytz a 60 classes mixtes sur 126.

Le demi-canton d'Obwald autorise la réunion des sexes dans les quatre premières années des écoles à plusieurs classes et, dans les écoles à une seule classe, ils sont séparés dans les années supérieures.

Dans celui de Nidwald, sur 18 communes scolaires, 3 seulement (Stans, Buochs et Beckenried) ont la séparation des sexes à l'école primaire; en revanche, il existe une école secondaire mixte à Buochs et à Beckenried.

Zoug a introduit la séparation dans 57 divisions d'écoles sur 171, surtout dans les localités qui ont deux instituteurs.

Soleure n'a que des écoles primaires, sauf au chef-lieu; les écoles moyennes sont également mixtes, excepté à Soleure et à Olten.

Fribourg a 223 classes primaires où les sexes sont séparés et le même nombre de classes mixtes; la séparation existe dans les degrés supérieurs des écoles appartenant aux localités populeuses. Les communes protestantes du district du Lac possèdent des classes mixtes.

Le demi-canton d'Appenzell R.-I. a la séparation des sexes dans trois cercles scolaires sur 15.

Enfin, les cantons catholiques du Tessin et du Valais ne comptent d'écoles mixtes que dans les petits villages qui ont un seul instituteur; partout où une seconde classe existe, le principe de la séparation est en vigueur.

Il résulte des faits que les trois quarts des écoles primaires et un grand nombre des écoles secondaires de la Suisse sont mixtes; que la séparation, dominant surtout dans les contrées catholiques et dans la Suisse romande, rencontre peu de partisans dans les cantons réformés de langue allemande; que la séparation existe surtout dans les grands centres; enfin, que les cantons qui l'appliquent même dans les écoles comprenant peu de classes, occupent les rangs inférieurs dans l'échelle de comparaison.

(A suivre).

A. GAVARD.

L'Avenir de nos jeunes filles

II. L'hygiène et l'économie domestique.

Fénelon a dit : « Formez l'esprit de la jeune fille pour les choses qu'elle doit faire toute sa vie. Apprenez-lui l'économie de la maison et les soins qu'il faut avoir des revenus. Accoutumez-la dès l'enfance à faire des comptes, à voir la manière de conclure des marchés, à savoir comment il faut que chaque chose soit faite pour qu'elle devienne plus utile. »

Puisque l'intérieur de la famille est confié à la femme, ce serait en effet manquer à une obligation essentielle que de négliger d'instruire la jeune fille de ses devoirs futurs. C'est une œuvre délicate et difficile que la conduite d'une maison : la bonne tenue du ménage, la sage répartition des dépenses, l'hygiène de l'habitation et des aliments, les soins à donner aux enfants, aux malades, sont choses qui ont besoin d'être étudiées, et la jeune fille doit s'y appliquer de bonne heure pour les bien savoir quand elle entrera en ménage.

Donner du bonheur doit être le but que la femme se propose et c'est le seul moyen qu'elle ait d'être heureuse. Or le logis n'est attrayant, on n'y respire le bien-être et la paix, qu'à la condition de lui donner les soins qu'il réclame.

L'économie domestique et l'hygiène doivent donc occuper une place

importante dans le programme des dernières classes de l'école populaire. Nous ne prétendons pas faire de nos élèves des ménagères; nous désirons seulement préparer leur esprit aux détails si multiples et si humbles du ménage, afin que, lorsque le moment sera venu pour elles de créer une nouvelle famille, elles soient à l'abri de l'inexpérience et des tâtonnements si funestes à la prospérité et au bonheur des époux.

Si la jeune fille entend à l'école de bonnes leçons qui la familiarisent avec les différentes occupations de la maison, elle observera avec plus d'intérêt ce qui se fait chez elle, et prendra plus volontiers part aux travaux qui incombent à la mère de famille. Et puis, j'en connais plus d'une de ces enfants privées de mère qui, forcément, sont de bonne heure de jeunes ménagères. Quel service nous rendons à ces pauvres orphelines en les aidant, par nos conseils, à accomplir une tâche au-dessus de leurs forces et de leur âge!

Examinons ce qui pourrait être fait à l'école primaire dans les deux branches d'études qui nous occupent: hygiène et économie domestique; nous verrons ensuite comment ces notions seront développées à l'école complémentaire.

Tout d'abord les éléments d'histoire naturelle (anatomie du corps humain) nous conduiront à l'hygiène, et, à mon humble avis, c'est le seul but auquel doivent tendre ces leçons dans les classes primaires de jeunes filles.

Les fonctions de la nutrition donneront lieu à d'intéressantes causeries sur l'hygiène alimentaire. Les organes de la respiration nous permettront de faire comprendre à l'enfant pourquoi il est important de respirer un air pur. En parlant de la peau, on ne négligera pas d'entretenir le jeune auditoire de la propreté du corps, de la transpiration, du danger que présente un refroidissement subit causé par l'eau trop fraîche ou par un bain froid lorsqu'on a très chaud. Les soins que réclament les cheveux, les dents, les mains, l'importance qu'il faut donner à la gymnastique et à tous les exercices corporels, trouveront aussi leur place dans ces leçons qui intéresseront d'autant plus les enfants qu'elles seront présentées sous forme de causeries.

A l'école primaire, l'économie domestique se bornera à l'étude des choses usuelles. La jeune fille devra se familiariser avec la provenance et l'utilité de tout ce qu'elle voit journellement dans la maison. Le livre de lecture et les collections destinées aux leçons de choses seront pour le maître de précieux auxiliaires.

Que d'intéressants entretiens nous aurons l'occasion de faire sur le coton, le lin, le chanvre, la laine, le bois, le savon, l'éclairage, le café, le thé, le chocolat, le riz, les pâtes alimentaires, etc., etc. Nous pourrons aussi, dans ces leçons, résumer d'une manière pratique et vraiment utile bien des leçons de géographie en parlant de la provenance de toutes ces choses, de l'industrie et du commerce auxquels elles donnent lieu.

Une fois éclairée sur les principes élémentaires de l'hygiène et les objets usuels employés dans le ménage, la jeune fille retirera certainement plus de profit des leçons complémentaires traitant de la santé et de l'économie domestique.

Ici, commence l'étude sérieuse de la science du ménage. En passant en revue les soins que réclame l'intérieur de la famille, on ne se contentera pas d'une sèche nomenclature des travaux de chaque jour, mais on s'adressera à l'intelligence de la jeune fille en lui faisant comprendre le *pourquoi* des choses. C'est ainsi que les détails les plus vulgaires deviendront intéressants et que la routine fera place à une pratique bien entendue des devoirs de la ménagère.

Pourquoi est-il préférable de choisir sa demeure loin des centres populeux? Pourquoi l'entourage d'arbres et de plantes rend-il l'habitation plus saine? Pourquoi doit-on condamner les alcôves? Pourquoi faut-il essuyer les meubles et non les épousseter? Pourquoi ne doit-on pas verser d'eau bouillante sur le linge sale? Pourquoi le lait est-il la nourriture par excellence du jeune enfant? Pourquoi le haricot peut-il remplacer la viande? Et bien d'autres pourquoi dans tous les domaines du ménage formeront le jugement de nos jeunes filles tout en les préparant à leur mission future.

Nous ne saurions trop répéter à nos élèves que l'on n'éloigne la gêne et les cruelles préoccupations qu'elle traîne derrière elle qu'à force d'ordre, d'économie et d'organisation. Aussi la comptabilité domestique et le plan d'un budget ne seront-ils pas négligés. Il ne suffit pas de dire que la maîtresse de maison doit inscrire ses recettes et ses dépenses, il faut employer une partie des leçons de comptabilité à faire un compte de ménage en commençant par établir un budget modeste, puis les dépenses d'un mois au moins basées sur ce budget et suivies d'une récapitulation. Ces leçons auront le double avantage de montrer à l'élève une comptabilité réellement pratique qu'elle aura certainement à faire un jour, et de la familiariser avec le prix des denrées.

Par la préparation des mets, la ménagère est, jusqu'à un certain point, responsable de la santé de la famille. Nous devons donc insister sur les principes d'une bonne nourriture, sur les propriétés des aliments les plus répandus, sur leur pouvoir nutritif et leur degré plus ou moins grand de digestibilité.

C'est aussi à la femme qu'incombe, dans les familles, la belle et importante mission du soin des malades. Notre programme ne serait par conséquent pas complet si nous négligions de donner des conseils pratiques dans ce domaine, car la maladie est un hôte qui vient souvent s'asseoir à nos foyers. Quelques leçons traitant de la manière d'être autour des malades, de leur alimentation, de l'hygiène à observer, des termes employés en médecine, des plantes médicinales les plus communes, des soins à donner en cas d'accidents, compléteront les connaissances de nos jeunes filles dans la science du ménage.

Enfin, à l'école complémentaire comme à l'école primaire, les leçons d'hygiène et d'économie domestique seront données sous la forme de causeries suivies de courtes rédactions résumant, dans un cahier spécial, les points principaux de l'entretien.

Voir, dans la « Partie pratique » de l'*Éducateur*, les programmes détaillés d'hygiène, de leçons de choses appliquées au ménage, et d'économie domestique.

Ne nous laissons pas rebuter par les difficultés que nous pourrions rencontrer sur la route que je viens de tracer. Unissons nos efforts pour le bien de nos chères élèves et n'oublions pas qu'en instruisant la femme des devoirs qui lui incomberont un jour, en dirigeant ses études vers ce but si élevé: la famille, l'école populaire contribuera au bien-être général et à la prospérité du pays.

(A suivre).

L^{sa} PICKER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE.— A propos de l'article 27.— Le développement de la motion Curti a été renvoyé à la session de juin des chambres fédérales; il doit figurer parmi les premiers objets à l'ordre du jour.

GENÈVE.— Ecole cantonale d'horticulture.— Une nouvelle année scolaire va recommencer sous peu, et les jeunes gens qui désirent fréquenter cette utile institution peuvent s'inscrire qu'au 30 avril, près de la Direction, à Châtelaine.

Ils doivent être âgés de 15 ans au moins, posséder une solide instruction primaire et présenter un certificat de bonne conduite. L'école est un internat.

Quatorze professeurs et cinq praticiens sont attachés à cet établissement, qui est spécialement destiné aux jeunes gens de la Suisse romande et leur assure un enseignement théorique et pratique complet.

A la fin de la deuxième année, un diplôme est délivré à ceux qui ont obtenu des chiffres suffisants dans les examens annuels, puis la Direction s'efforce de les placer.

L'Ecole, placée sous le patronage de la Confédération et la surveillance du canton de Genève, a déjà préparé bon nombre d'élèves distingués qui lui font honneur. A ce titre elle mérite une recommandation particulière.

Société académique.— Il résulte du rapport présenté à l'assemblée générale du 30 novembre 1892, que le nombre des membres de la Société s'élève à 463, dont 141 membres à vie ou membres fondateurs, et 322 membres payant une cotisation.

La fortune sociale s'élève à 37,876 fr. 75, sans compter des dons et legs, qui la portent à plus de 38,000 francs.

La Société académique a disposé l'année dernière d'une somme de 5,447 fr. qui a été employée à participer aux frais de publicité des programmes universitaires, ainsi qu'à subventionner le musée de moulages antiques, un cours de droit fédéral privé, un cours de français aux étudiants orientaux, et les bibliothèques de la Faculté de théologie et du laboratoire de botanique.

BERNE. — Société des Instituteurs du canton de Berne.— L'assemblée des délégués sera convoquée pour le 22 avril courant.

Les délibérations commenceront à 10 heures du matin au Bierhübeli, à Berne. Voici la liste des tractanda : 1° Rapport du comité central. 2° Loi scolaire. 3° Subvention fédérale. 4° Protection des sociétaires en cas de non-réélection non justifiée. 5° Proposition des sections d'Interlaken et de Büttenberg (livret de quittances). 6° Proposition des deux sections du Bas-Simmenthal (Caisses de prévoyance en faveur des vieillards, des veuves et des orphelins). 7° Programme d'activité pour l'année 1893-1894. 8° Elections (§ 17). 9° Imprévu.

Le comité central croit devoir rappeler les §§ 11 et 12 des statuts, aux termes desquels les sections doivent élire un seul délégué pour chaque fois 30 sociétaires et veiller à ce que tous les districts soient aussi représentés par des institutrices en proportion de leur nombre. L'assemblée des délégués occasionnera à la société des frais considérables. Les frais de déplacement ne seront remboursés qu'au nombre de délégués prévu par les statuts.

La société compte actuellement 1892 membres. Les districts de Bienne et de Konolfingen n'ont pas encore fait part de leur adhésion.

Toutes les sections, même celles qui n'ont à enregistrer ni veuves ni orphelins d'instituteurs primaires, sont priées de retourner les rapports statistiques jusqu'au 19 avril au plus tard.

ZURICH. — Un Vétéran de l'enseignement. — M. Autenheimer, professeur au Technicum de Winterthour, dont il a été le directeur, vient de prendre sa retraite après 52 ans de services dans l'enseignement public où il entra en 1841.

Les élèves de cet établissement ont organisé en son honneur un cortège aux flambeaux.

NEUCHÂTEL. — Travaux manuels. — Le Département de l'Instruction publique délègue un instituteur, M. Béguin, en Suède, Norwège, Danemark, Allemagne, Belgique et Hollande, pour étudier l'enseignement des travaux manuels.

M. Béguin reçoit du canton et de la Confédération un subside de 1000 francs.

FRANCE. — L'œuvre scolaire de Jules Ferry. — Au moment où cet éminent homme d'Etat vient d'être prématurément enlevé à la République, il n'est pas inopportun de rappeler les grandes phases de son œuvre de rénovation scolaire.

Il entra au ministère de l'Instruction publique le 4 février 1879 et son activité ne se ralentit pas un instant.

La loi du 9 août 1879 créa des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices dans tous les départements.

La loi du 27 février 1880 réorganisa le Conseil supérieur de l'Instruction publique où elle remplaça les membres du clergé par des hommes d'école.

La loi du 18 mars 1880 enleva aux autorités ecclésiastiques le droit de conférer des grades académiques.

La loi du 16 juin 1881 supprima la finance scolaire et régla les conditions du recrutement du corps enseignant.

La loi du 28 mars 1882 décréta l'obligation et la laïcité de l'école primaire.

Sous son ministère (1879-1885), 400 millions furent dépensés par l'Etat pour la construction de bâtiments d'école.

De 1882 à 1890, le nombre des écoles normales de jeunes filles s'est élevé de 17 à 56.

Les résultats de ces réformes scolaires sont les suivants :

En 1877, il y avait en France $4\frac{1}{4}$ millions d'élèves dans les écoles; en 1886, on en comptait $6\frac{1}{4}$ millions.

En 1880, 15 % des recrues ne savaient ni lire ni écrire; en 1890, cette proportion était descendue à 7,7 %.

PRUSSE. — Les écoles à Berlin. — Le budget de la capitale allemande prévoit pour l'année 1893-1894 commençant le 1^{er} avril une dépense totale de 9,046,077 francs pour les écoles.

Dans le courant de l'année il doit être créé 100 classes nouvelles : 60 à Pâques et 40 à la Saint-Michel, pour lesquelles il faut 5 directeurs, 65 instituteurs et 30 institutrices.

Depuis 1878, le nombre des écoles municipales a monté de 100 à 200.

Les dépenses scolaires de la Prusse. — Le Bureau de statistique de Prusse vient de publier les résultats d'une enquête des plus ardues. Il s'agissait de calculer les dépenses de l'Etat et des communes en faveur de l'instruction publique. Ces résultats sont surprenants.

Ces dépenses montent à 233 millions de marcs (290 millions de francs), c'est-à-dire qu'elles absorbent la moitié de la totalité des impôts directs de l'Etat et des communes. Les universités entrent dans le total pour 14 millions, l'enseignement secondaire pour 32 millions, l'enseignement primaire pour 177 millions et les écoles industrielles pour le reste. La population de la Prusse est de 30 millions d'âmes.

PAYS LATINS. — L'éducation de la femme. — Le Congrès pédagogique hispano-portugais-américain qui a réuni, dans ces derniers mois, les hommes les plus compétents de l'Ibérie et de l'Amérique latine, s'est longuement occupé de la question féminine et a voté un ensemble de résolutions que nous reproduisons ci-après :

« Le Congrès reconnaît et déclare que la femme a les mêmes droits que l'homme de développer et de cultiver, pour son bien propre et celui de l'espèce, toutes ses facultés tant physiques qu'intellectuelles; à cet effet, il faut donner à la femme une éducation égale en direction et en intensité à celle que reçoit l'homme; il convient d'appliquer le système d'éducation parallèle des deux sexes, en augmentant le nombre des écoles mixtes. Le Congrès déclare qu'il est de la plus grande urgence de créer des établissements d'enseignement secondaire, spécial et supérieur, pour femmes.

« Le Congrès pédagogique estime, en outre, que les écoles gardiennes et primaires de filles doivent être considérées comme étant de la compétence exclusive des femmes; que celles-ci ont le droit de pratiquer l'enseignement à tous ces degrés; qu'indépendamment de la pratique de l'enseignement, on doit permettre aux femmes l'exercice de la

pharmacie et de la médecine, qu'il faut leur donner accès à certains emplois et services publics, comme, par exemple, ceux de bienfaisance, des prisons, postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer, comptabilité publique, archives et bibliothèques; qu'en conséquence les pouvoirs publics doivent réserver à la femme une « participation systématique et régulière » à ses services, et qu'il convient de développer la culture intellectuelle des femmes, de manière à les préparer aux professions qu'elles auront à exercer. »

BIBLIOGRAPHIE

M. F. Zahn, éditeur à la Chaux-de-Fonds, à qui nous devons déjà la première année de la *Muse romande* et la traduction des ouvrages de L. de Amicis: *Du Cœur !* et *Sous les Drapeaux*, qui ont eu un si grand succès dans notre pays et à l'étranger, travaille depuis longtemps à une nouvelle édition des œuvres choisies de Jérémias Gotthelf.

Pour ceux qui lisent le célèbre romancier bernois dans l'original, la traduction de Max Buchon est incolore et insipide. Par amour du sol natal (il est Emmenthalois), M. Zahn a tenu à faire connaître à ceux qui ne parlent pas le dialecte bernois le vrai Gotthelf, et pour cela il s'est adressé à des écrivains de mérite de la Suisse romande qui comprennent le génie et la langue des modestes héros du pasteur de Lützelflüh. Cela ne lui suffisait pas; il a voulu nous faire voir dans leur milieu les types de cette robuste population montagnarde, et il a fait appel au crayon de nos meilleurs artistes suisses: Albert Anker, Walter Vigier, Hans Bachmann. Gotthelf illustré par Anker! Peut-on imaginer une association plus heureuse pour la couleur locale?

Le premier roman de la nouvelle édition sera celui que Buchez a intitulé: *Les Joies et les Souffrances d'un Maître d'école*. La lecture de ces pages souvent navrantes nous permettra de ne pas regretter le bon vieux temps, le temps d'avant 1848.

Nous recommandons sincèrement la nouvelle publication de M. Zahn, qui sera d'un prix relativement réduit, à l'attention des membres du corps enseignant.

Ed. CLERC.

Der Kinderfreund. — Imprimerie Michel et Büchler, Berne. — Ce journal suisse illustré pour les enfants, publié par une association d'amis de la jeunesse et dont M. le professeur G. Sutermeister est le rédacteur en chef, recommandé d'ailleurs par la commission des publications enfantines de la Société des instituteurs de la Suisse allemande, est entré avec le mois d'avril dans sa neuvième année d'existence. Il paraît le second dimanche de chaque mois, en huit pages grand in-8°, avec de fort jolies illustrations, pour le prix modique de 1 fr. 50 par année.

Il s'adresse à toutes les personnes, parents et maîtres, qui veulent placer entre les mains des petits des lectures attrayantes et morales.

Le Traducteur, journal destiné à l'étude des langues française et allemande, paraissant à la Chaux-de-Fonds le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Prix d'abonnement : un an, 2 fr. 80 ; six mois, 1 fr. 50.

Cette petite feuille, dont nous avons le numéro-spécimen sous les yeux est appelée à rendre des services aux personnes qui s'occupent de l'étude des deux langues. Le texte en est varié, le prix de l'abonnement à la portée de tous.

Cependant, il paraît désirable que les morceaux se confinent moins dans le genre *anecdotes* et présentent des sujets traitant de matières sérieuses et d'une portée utile.

Gerbe d'œillets, par Camille Matal. — Paris, Fischbacher ; Lausanne, Payot. — Prix 1 fr. 50. — Sous ce titre modeste a paru, il y a quelques mois, une plaquette fort élégamment imprimée. Elle compte une trentaine de pièces dues à M^{me} Camille Natal, dont le *Roman d'une Laide* a été couronné l'été dernier par la société de l'encouragement au bien, que préside M. Jules Simon.

Il se dégage un parfum discret et pénétrant de ce bouquet choisi qui charme moins par l'éclat que par la douce harmonie des couleurs. L'auteur chante en termes émus tout ce qui passionne et fait vibrer l'âme humaine en lui donnant la forte empreinte de l'amour et de la douleur. C'est de la consolante et saine poésie, qui repose des fantaisies macabres du « décadentisme. »

Ajoutons que quelques-uns des sonnets de la *Gerbe* ont été mis en musique et se trouvent à la maison Chartier, 21, rue St-Sulpice, Paris.

A. G.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Sujets de causeries sur l'hygiène

Cours supérieur (Classes de jeunes filles).

1.—AIR. — L'air est indispensable à la vie. — Nécessité d'un air pur. — Causes qui altèrent la pureté de l'air. — Moyens d'y remédier. — Aération. — Ventilateurs. — Désinfectants: chlorure de chaux, acide phénique tiré du goudron de houille.

2.—DE LA TEMPÉRATURE DE L'AIR. — Thermomètre. — Variations brusques de température. — Précautions qui y sont relatives. — La chaleur et la lumière du soleil sont nécessaires à la santé.

3.—CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS. — Cheminées. — Poèles. — Calorifères. — Tuyaux. — Bascules. — Chauffage au gaz. — Précautions à prendre. — Température d'un appartement en hiver: 14 à 15 degrés. — Inconvénients d'une température trop élevée dans la maison lorsqu'il fait froid au dehors.

4. — HYGIÈNE DES VÊTEMENTS. — Propreté. — Danger de laisser sécher des vêtements humides sur le corps. — Prendre les vêtements d'hiver dès les premiers froids, ne les quitter que tard. — Aisance des vêtements. — Le corset ne doit pas comprimer les organes.

5. — Le coton appliqué sur la peau est préférable à la toile. — La flanelle portée sur la peau est utile aux personnes délicates. — Coiffure, tête fraîche. — Chaussure, aisance, pieds chauds et secs.

6. — HYGIÈNE DE L'ALIMENTATION¹. — Pourquoi faut-il manger? — Aliments tirés du règne végétal: légumes, céréales, farines, épices. — Aliments tirés du règne animal: viande, lait, œufs. — Nous empruntons le sel au règne minéral.

7. — RÉGIME ALIMENTAIRE. — Varier les aliments selon la situation, l'âge ou le genre de travail auquel on se livre. — Nombre et heures des repas. — Régularité. — Précautions à prendre à la suite d'un repas. — Causes d'indigestion.

8. — HYGIÈNE DU CORPS. — Propreté. — La transpiration; précautions à prendre lorsqu'on est en sueur.

9. — Soins à donner aux cheveux, aux dents, aux mains.

10. — Bains chauds. — Bains froids. — Précautions à prendre.

11. — Nécessité du travail, du mouvement et du repos. — Un sommeil trop long amollit le corps, trop court, il l'épuise. — Les personnes faibles et les enfants doivent dormir 9 ou 10 heures. — 7 à 8 heures suffisent aux personnes dans la force de l'âge. — Se coucher tôt, se lever de bonne heure.

12. — Importance qu'il faut donner aux exercices corporels. — Gymnastique. — Promenades. — Bonnes habitudes à prendre.

(A suivre).

L^{sa} PICKER.

II. — Géographie.

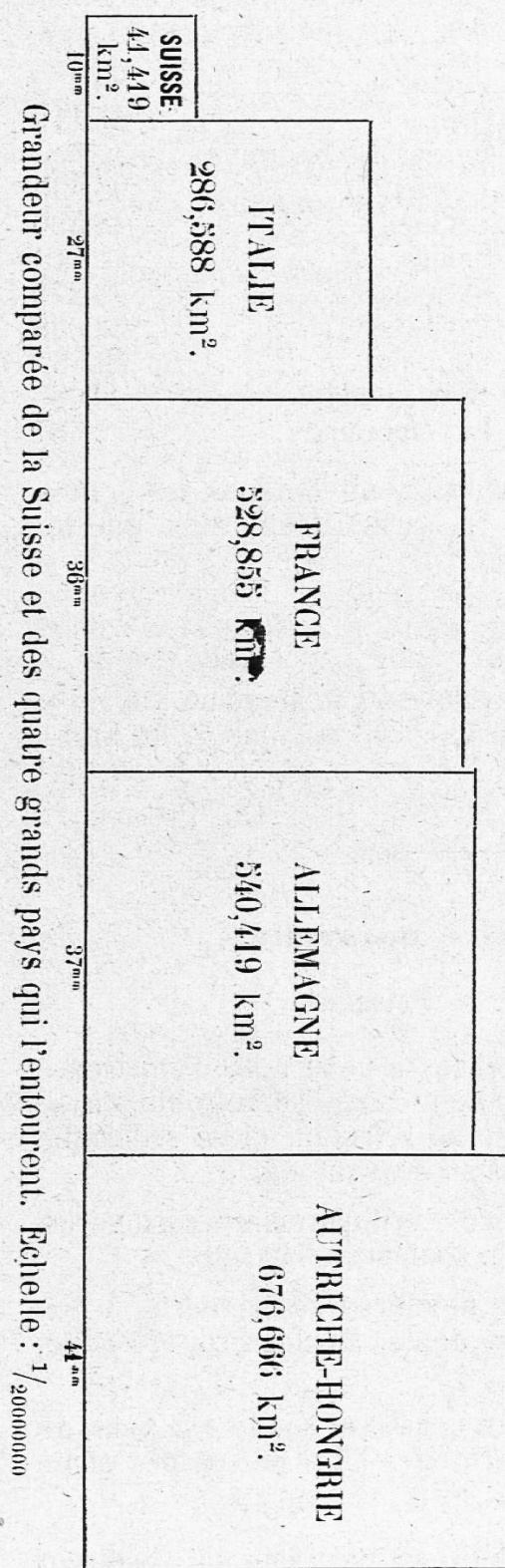
La Suisse mesure 41,419 kilomètres carrés; l'Italie, 286,588; la France, 528,855; l'Empire allemand, 540,419; l'Autriche-Hongrie avec la Bosnie et l'Herzégovine, 676,666.

Si chacun de ces pays était de forme carrée, quel en serait respectivement et approximativement le côté?

Ce serait, pour la Suisse :	$\sqrt{41,419} = 203$ km.
» l'Italie :	$\sqrt{286,588} = 535$ »
» la France :	$\sqrt{528,855} = 727$ »
» l'Allemagne :	$\sqrt{540,419} = 735$ »
» l'Autriche-Hongrie :	$\sqrt{676,666} = 822$ »

Nous voulons représenter ces figures sur le papier, mais pour cela, il nous faudra procéder à une réduction. Faire trouver laquelle.

(1) Ce chapitre sera plus détaillé dans le programme d'économie domestique.



Soit, par exemple, celle qui consiste à représenter une longueur de 10 kilomètres par une ligne de un millimètre. Ce sera donc une réduction au $1/10000000$. On fera alors construire cinq carrés, représentant les cinq pays dont nous nous occupons, et dont le côté mesurera, en millimètres, 20,³ pour la Suisse, — 53,⁵ pour l'Italie, — 72,⁷ pour la France, — 73,⁵ pour l'Allemagne, — 82,² pour l'Autriche-Hongrie.

(On peut, sans grand inconvénient, négliger les décimales).

Faire exécuter un travail analogue pour les 22 cantons de la Suisse, pour les 21 Etats de l'Europe, pour les 5 parties du monde, etc., en tenant compte des données suivantes :

	SUISSE	Km ²
1	Grisons.	7814
2	Berne	6884
3	Valais.	5251
4	Vaud	3222
5	Tessin	2818
6	St-Gall	2019
7	Zurich	1724
8	Fribourg	1669
9	Lucerne	1500
10	Argovie	1404
11	Uri	1076
12	Thurgovie	988
13	Schwyz.	908
14	Neuchâtel	807
15	Soleure.	783
16	Glaris.	691
17	Obwald.	474
18	Bâle-Campagne	421
19	Schaffhouse	294
20	Nidwald	290
21	Genève.	279
22	Appenzell Ext.	260
23	Zoug	239
24	Appenzell Int.	159
25	Bâle-Ville	35

EUROPE

	Km ²		Km ²
1 Russie	5.416.500	12 Portugal	89.372
2 Autriche-Hongrie . .	676.666	13 Grèce	65.119
3 Allemagne	540.419	14 Bulgarie et Roumèlie	
4 France	528.855	orient	98.635
5 Espagne	504.552	15 Serbie	48.590
6 Suède	450.574	16 Suisse	41.419
7 Norwège	325.285	17 Danemark	38.279
8 Grande Bretagne . .	314.628	18 Pays-Bas	33.000
9 Italie	286.588	19 Belgique	29.457
10 Turquie (ppt. dite) .	175.383	20 Monténégro	9.080
11 Roumanie	131.020	21 Luxembourg	2.587

N.-B. — Nous négligeons, comme étant trop peu étendues, les petites républiques d'Andorre (Pyrénées) et de St-Marin (Italie), ainsi que les principautés de Monaco et de Lichtenstein.

LES CINQ PARTIES DU MONDE

Europe 10 millions de km ²	Amérique 42 millions de km ²
Océanie 11 " "	Asie 43 millions 1/2 de km ²
Afrique 30 " "	

Ch. PESSON.

III. — **Résumé d'histoire naturelle.**

Reptiles. — Batraciens. — Poissons.

LES REPTILES sont des animaux vertébrés à peau nue, d'apparence écailleuse, respirant toujours dans l'air. Leur corps se refroidit ou se réchauffe suivant que l'air qui les entoure se refroidit ou se réchauffe. On dit que ce sont des animaux froids. Ils se divisent en:

1° *Ophidiens* ou serpents, sans membres, ordinairement carnivores, mâchoires pourvues de dents. Ex.: vipère, couleuvre, boa, etc.

2° *Sauriens* ou lézards qui ont quatre membres assez courts, à peu près semblables, la mâchoire munie de dents. Ex.: lézard, crocodile, caïman, etc.

3° *Chéloniens* ou tortues ont le squelette épaissi et soudé à la peau de manière à former une carapace qui les protège; elles ont un bec corné et se nourrissent de végétaux.

LES BATRACIENS sont des animaux vertébrés à peau nue qui respirent dans l'eau (branchies) lorsqu'ils sont jeunes (têtards) et se nourrissent

alors de substances végétales. Lorsqu'ils sont plus âgés, ils respirent à l'air libre (poumons) et ne peuvent plus rester toujours sous l'eau; ils se nourrissent le plus souvent de substances animales, insectes, vers, limaces, etc. Animaux froids. Ex.: grenouille, crapaud, salamandre, triton, etc.

Les Poissons sont des animaux vertébrés qui ont la peau ordinairement recouverte de vraies écailles et qui respirent toujours dans l'eau. Leur corps est muni de nageoires. Animaux froids. Ils se divisent en:

1° *Poissons osseux* dont le squelette est formé d'os durs comme ceux des mammifères et des oiseaux. Ex.: hareng, truite, carpe, morue, etc.

2° *Poissons cartilagineux* qui ont des os mous et très flexibles; presque tous sont des habitants de la mer. Ex.: raie, torpille, esturgeon, requin, etc.

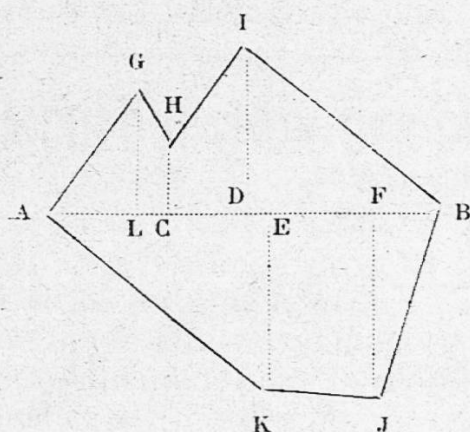
A. LESCAZE.

IV. — Exercices de Géométrie.

(Envoi de M. H. Jaques)

1° Dessiner à l'échelle $\frac{1}{1000}$ le polygone suivant et mesurer le périmètre et la surface de ce polygone :

$AL = 16^m$; $LC = 7^m,5$; $CD = 21^m$; $DB = 32^m$; $LG = 25^m$; $CH = 17^m$; $DI = 32^m,5$; $BF = 13^m$; $FE = 22^m,5$; $FJ = 36^m,5$; $EK = 31^m,5$.



MESURE DU CONTOUR

a) par le dessin

$AG = 0^m,0295 \times 1000 = 29^m,5$
$GH = 0^m,011 \times 1000 = 11^m$
$HI = 0^m,026 \times 1000 = 26^m$
$IB = 0^m,0455 \times 1000 = 45^m,5$
$JB = 0^m,0385 \times 1000 = 38^m,5$
$JK = 0^m,023 \times 1000 = 23^m$
$KA = 0^m,0515 \times 1000 = 51^m,5$
Périmètre $AGHIBJKA = 225^m,0$

b) par le calcul

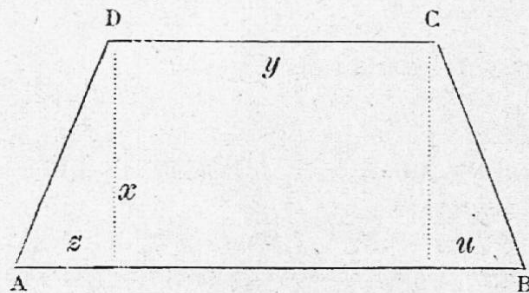
$\overline{AG}^2 = (16)^2 + (25)^2$	d'où	$AG = \sqrt{881} = 29^m,68$
$\overline{GH}^2 = (7,5)^2 + 8^2$	»	$GH = \sqrt{120,25} = 10^m,97$
$\overline{HI}^2 = (21)^2 + (15,5)^2$	»	$HI = \sqrt{681,25} = 26^m,1$
$\overline{IB}^2 = (32,5)^2 + (32)^2$	»	$IB = \sqrt{2080,25} = 45^m,61$
$\overline{JB}^2 = (13)^2 + (36,5)^2$	»	$JB = \sqrt{1501,25} = 38^m,75$
$\overline{JK}^2 = (22,5)^2 + 5^2$	»	$JK = \sqrt{531,25} = 23^m,05$
$\overline{KA}^2 = (41)^2 + (31,5)^2$	»	$KA = \sqrt{992,25} = 51^m,7$
Périmètre $AGHIBJKA = 225^m,86$		

Erratum. — Le point E doit être à gauche du point D.

SURFACE

Triangle $A L G$	$=$	200^m ,
Trapèze $L C H G$	$=$	$157^m,50$
» $C D I H$	$=$	$519^m,75$
Triangle $D B I$	$=$	520^m
» $F B J$	$=$	$237^m,25$
Trapèze $F J K E$	$=$	765^m
Triangle $A E K$	$=$	$645^m,75$
Surface totale	$=$	$3045^m,25$

2° Mesurer la surface du trapèze suivant :



Données :

$$A B = 50 \text{ mètres}$$

$$A D = 24 \text{ »}$$

$$\text{Angle } A = 65^\circ$$

$$\text{» } B = 70^\circ$$

a) par le dessin

$$\text{Echelle } \frac{1}{1000}$$

$$x = 0^m,022 \times 1000 = 22^m$$

$$y = 0^m,032 \times 1000 = 32^m$$

$$\text{Surface} = \frac{(50 + 32) \times 22}{2} = 902^m$$

b) par le calcul

$$\frac{x}{24} = \sin 65^\circ$$

$$x = 0,906 \times 24 = 21,8$$

$$\frac{z}{24} = \sin 25^\circ$$

$$z = 0,423 \times 24 = 10,2$$

$$\frac{u}{21,8} = \tan 20^\circ$$

$$u = 0,364 \times 21,8 = 7,9$$

$$\text{Surface} = \frac{(50 + 31,9) \times 21,8}{2} = 892^m$$